



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 107418

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes de certaines communes du Loir-et-Cher concernant le soutien que la caisse locale d'allocations familiales leur apporte dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Ainsi, de nouveaux critères proposés par les caisses d'allocations familiales remettent gravement en cause l'équilibre financier de certaines structures d'accueil aux jeunes enfants. La remise en cause de la prise en compte de la valorisation du loyer dans le calcul des aides des Caisses d'allocations familiales versées aux communes, par exemple, peut être un facteur déstabilisant pour le maintien de l'accueil aux jeunes enfants. En outre, cette réduction de la participation financière des CAF semble en contradiction avec l'objectif récemment affiché par le Premier ministre de créer 15 000 nouvelles places de crèche. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser les intentions de l'État en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107418

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10789